

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0188 Séance du Conseil : 15 SEPTEMBRE 2025
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LE SYNDICAT DES VIGNOBLES DE LA CÔTE VERMEILLE DANS LE CADRE D' ACTIONS DE VALORISATION DU VIGNOBLE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 septembre 2025, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Yves BLIN, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Marie-Thérèse IMBARD

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0188-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

Les vignerons du Cru à travers le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille s'attachent depuis quelques années à améliorer la notoriété de leurs vins en organisant, chaque année, un cycle d'événements à destination des professionnels de la filière, des prescripteurs, des journalistes, des sommeliers et du grand public.

La Communauté de communes est très attachée à la valorisation des vins locaux et des terroirs. En témoignent la création du pôle de valorisation vitivinicole et la réhabilitation du site du Mas Reig avec le campus de Banyuls-sur-Mer et l'espace d'interprétation. Peu d'appellations en France disposent de tels atouts pour la mise en valeur des vins et des vignerons.

Les deux structures partagent une vision commune et s'efforcent de créer et pérenniser des événements d'exception, en particulier, en associant les vins à la gastronomie avec le concours de sommeliers de renom.

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de se rapprocher, pour conclure la convention annexée à la présente note, décrivant la mise en place d'événements au cours du dernier trimestre 2025 :

- **L'accueil du Meilleur Sommelier de France à Banyuls-sur-Mer au Mas Reig-Côte Vermeille dans le cadre de vendanges en fête :**

Dans la continuité des éditions précédentes, le Syndicat des vignobles accueille Monsieur Bastien DEBONO, Meilleur Sommelier de France 2024, pour un programme complet de travail, d'échange et de transmission autour des appellations du cru, dans le cadre des festivités de l'événement 2025 Vendanges en Fête du 8 au 12 octobre 2025 :

- Sélection des cuvées ambassadeurs 2025-2026 du cru Collioure-Banyuls
- Masterclass à destination des professionnels et du public
- Valorisation du territoire via le Mas Reig, pôle oenotouristique communautaire

Sa présence sur le cru contribue à renforcer la crédibilité du vignoble auprès des prescripteurs nationaux, tout en créant des temps forts pour la formation, la presse et la communication.

- **La Mostra des Vins de la Côte Vermeille à Paris :**

Après plusieurs éditions réussies en région, la Mostra s'installe à Paris, aux Caves du Louvre le 17 novembre 2025, pour une journée 100 % dédiée aux prescripteurs : sommeliers, cavistes, restaurateurs, journalistes.

Au programme :

- Masterclass autour des profils de vins du cru
- Pôles de dégustation par famille de cuvées
- Présence d'une quinzaine de vignerons
- Stand d'information sur le territoire animé en lien avec le Campus de Banyuls

La présence de la CC ACVI aux côtés du Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille lors de ces événements constitue une opportunité de consolider son réseau, de développer de nouveaux partenariats et de valoriser son action, notamment à travers le site du Mas Reig-Côte Vermeille et l'Institut Régional de Sommellerie – Campus Banyuls.

En qualité d'initiateur et d'organisateur, le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille s'engage à prévoir le budget global nécessaire au paiement de l'ensemble des prestations pour couvrir ces deux opérations (coût global évalué à 35 133-€ HT soit 42 160-€ TTC).

La CC ACVI propose de son côté de participer financièrement à hauteur de 12 000-€ HT (soit 14 400-€ TTC) pour l'organisation de ces deux événements qui suscitent un fort intérêt auprès du public et surtout des professionnels.

A cet effet une convention de partenariat est proposée en annexe.

A noter que la commission développement économique du 1er septembre 2025 a donné un avis favorable pour cette convention.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'objectif à passer avec le Syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille dans le cadre d'actions de valorisation du vignoble au cours du dernier trimestre 2025, pour un montant de 14 400-€ TTC (quatorze mille quatre cents euros) telle que jointe en annexe de la présente délibération,

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice,

Dit qu'ampliation de cet acte sera transmis au Président du Syndicat des Vignerons de la Côte Vermeille,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra written over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a small star on either side of the bottom text.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.